



Donation après 80 ans d'une somme de 7 000 euros

Par **schmitt Emmanuelle**, le **04/12/2018** à **23:32**

Madame, Monsieur,

Ma mère âgée de plus de 80 ans souhaite me faire un don d'argent de 7 000 euros.
Il me semble que tout don doit être déclaré à l'administration fiscale, mais est-ce que je vais être imposée sur cette somme?
Est-il finalement judicieux de la déclarer?
Merci de vos retours.
Cordialement

Par **Visiteur**, le **05/12/2018** à **00:20**

Bonjour

Vous ne serez pas imposée car vous êtes héritière réservataire en ligne directe, bénéficiant d'un abattement de 100.000€.
Imprimez et remplissez le document cerfa 2735 puis faites le enregistrer auprès des services fiscaux.